

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire,
Date de la convocation : 05 mars 2026

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, Mme JARRY Alice, BAZIL Marine, LOR Jean-Michel

ABSENTS EXCUSES : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
M. THURNE Dominique donne pouvoir à Mme BAZIL Marine
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. RIMBAULT Maxime donne pouvoir à Mme JARRY Alice
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

M. GIVRAN Sébastien a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Demande de subvention au Département en faveur du Patrimoine

Monsieur le Maire indique que la restauration du tableau *La Déploration du Christ* est en cours et précise que son cadre nécessite également une intervention. À ce titre, le Département de la Vendée peut accorder une aide financière à la commune dans le cadre du soutien au patrimoine.

L'œuvre, réalisée sur bois, devra être immédiatement réinstallée après restauration, le matériau réagissant mal aux variations de température liées au chauffage. Il est donc indispensable de restaurer le cadre afin de permettre sa remise en place dans de bonnes conditions.

Le coût de la restauration s'élève à **2 337,50 € HT**.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Subvention sollicitée auprès du Département de la Vendée (patrimoine) 35 %	818,12 €
Autofinancement communal ou dons à venir :	1 519,38 €
Total :	2 337,50 € HT

Vu le rapport,

Vu la nécessité de préserver les œuvres appartenant à la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (8 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** la restauration du cadre de l'œuvre susmentionnée ;
- **Adopte** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention auprès du Département de la Vendée au titre du patrimoine ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN



Andre Coquelin
Maire de l'Aiguillon sur Vie
13 mars 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le
Publié et/ou notifié le 13 MARS 2026